



No de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE SAINT-CONSTANT
LE MARDI 6 OCTOBRE 2026

Séance extraordinaire des membres du Conseil de la Ville de Saint-Constant tenue au Pavillon de la biodiversité, le mardi 6 octobre 2026 à 8h08, convoquée par monsieur le maire Jean-Claude Boyer en faisant signifier par un moyen technologique, avis de la présente séance à mesdames et messieurs les conseillers Sylvain Brossard, Robert Dupuis, Gilles Lapierre, Chantale Boudrias, Sylvain Cazes, Johanne Di Cesare, Mario Perron et Natalia Zuluaga Puyana, au plus tard vingt-quatre heures avant l'heure fixée pour le début de la présente séance, le tout conformément à la Loi sur les cités et villes.

Sont présents à cette séance, mesdames et messieurs les conseillers Sylvain Brossard, Robert Dupuis, Gilles Lapierre, Johanne Di Cesare, Mario Perron et Natalia Zuluaga Puyana.

Sont absents à cette séance, madame et monsieur les conseillers Chantale Boudrias et Sylvain Cazes.

Tous formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Jean-Claude Boyer.

Me Sophie Laflamme, greffière et directrice générale adjointe est présente.

518-10-26

AFFECTATIONS DE SURPLUS NON AFFECTÉS ET AJUSTEMENT DES AFFECTATIONS

CONSIDÉRANT que des dépenses supplémentaires ne pouvant pas être planifiées ont été effectuées ou devront l'être avant la fin de l'année;

CONSIDÉRANT que selon les estimés à ce jour, ces dépenses représenteraient environ 1 000 000 \$;

CONSIDÉRANT que la Ville avait pour 9,1 M\$ de sommes affectées au remboursement de la dette suite à la vente du Quartier de la Gare dont 3,6 M\$ ont été désaffectés en 2025 par la résolution numéro 464-09-25, 500 000 \$ ont été désaffectés par la résolution numéro 340-06-26 et 500 000 \$ ont été désaffectés par la résolution numéro 413-07-26;

Il est PROPOSÉ par monsieur Gilles Lapierre ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'annuler 1 000 000 \$ du montant affecté au remboursement de la dette et de l'affecter à l'année en cours.

D'utiliser ces surplus afin de permettre d'effectuer ces dépenses supplémentaires.



No de résolution
ou annotation

519-10-26

**AUTORISATION DE SIGNATURES – ENTENTE ENTRE LA VILLE DE
SAINT-CONSTANT, RONA INC. ET ATLAS PROSPECTION INC. –
LOCATION TEMPORAIRE D'UN IMMEUBLE**

Il est PROPOSÉ par madame Johanne Di Cesare ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'entériner le contenu de l'entente de location temporaire d'un immeuble situé au 254, montée Saint-Régis à Saint-Constant entre la Ville de Saint-Constant, RONA Inc. et Atlas Prospection Inc. et/ou 9516-2665 Québec Inc., tel que soumis à la présente séance et d'autoriser le maire ou le maire suppléant et la greffière ou la greffière adjointe à signer, pour et au nom de la Ville, ladite entente ainsi que tout document jugé utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente résolution.

Cette entente a notamment pour objet la location temporaire de l'immeuble afin d'y construire des maisonnettes pour le Marché de Noël, le tout au prix de 3 600 \$, plus les taxes applicables et aux conditions stipulées dans ladite entente.

Que les sommes nécessaires aux fins de cette dépense en 2026 soient puisées à même les disponibilités du poste budgétaire 02-792-00-516.

520-10-20

**EMBAUCHE AU POSTE D'AVOCAT AU SERVICE DES AFFAIRES
JURIDIQUES ET DU GREFFE**

Il est PROPOSÉ par monsieur Robert Dupuis ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'embaucher, au plus tôt à partir de la semaine du 18 octobre 2026, madame Vladislava Sopronco à titre d'employée à l'essai au poste d'avocate au Service des affaires juridiques et du greffe, le tout aux conditions prévues dans le Recueil des conditions de travail des employés cadres. Le salaire à l'embauche sera celui de l'échelon 3 de la classe 4 du Recueil des conditions de travail des employés cadres. L'employée bénéficiera de dix (10) jours de vacances dès l'embauche.

Que les sommes nécessaires aux fins de cette dépense en 2026 soient puisées à même les disponibilités du poste budgétaire 02-140-00-111.

Que les sommes nécessaires aux fins de cette dépense pour les années subséquentes soient réservées à même le budget des années visées (poste budgétaire 02-140-00-111).



No de résolution
ou annotation

521-10-26

EMBAUCHE AU POSTE DE CHEF DE DIVISION – ENVIRONNEMENT ET TRANSITION ÉCOLOGIQUE AU SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS ET DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Il est PROPOSÉ par monsieur Mario Perron ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'embaucher, au plus tôt à partir de la semaine du 18 octobre 2026, monsieur Mathieu Neau à titre d'employé à l'essai au poste chef de division – Environnement et transition écologique au Service des travaux publics et de la transition écologique, le tout aux conditions prévues dans le Recueil des conditions de travail des employés cadres. Le salaire à l'embauche sera celui de l'échelon 1 de la classe 5 du Recueil des conditions de travail des employés cadres. L'employé bénéficiera de dix (10) jours de vacances dès l'embauche.

Que les sommes nécessaires aux fins de cette dépense en 2026 soient puisées à même les disponibilités du poste budgétaire 02-470-00-111.

Que les sommes nécessaires aux fins de cette dépense pour les années subséquentes soient réservées à même le budget des années visées (poste budgétaire 02-470-00-111).

522-10-26

ENTÉRINEMENT ET AUTORISATION DE SIGNATURES – LETTRES D'ENTENTE NUMÉRO 1, 2 ET 3 À LA CONVENTION COLLECTIVE DE TRAVAIL – ENTRE LA VILLE DE SAINT-CONSTANT ET L'ASSOCIATION SYNDICALE DES EMPLOYÉS (ES) DE PRODUCTION ET SERVICES (ASEPS) – EMPLOYÉS DE BUREAU

Il est PROPOSÉ par madame Natalia Zuluaga Puyana ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'entériner le contenu des lettres d'entente numéro 1, 2 et 3 à la convention collective de travail des employés(es) de bureau, tel que soumis à la présente séance, d'autoriser le maire ou le maire suppléant, la directrice générale et la directrice des ressources humaines à signer, pour et au nom de la Ville, les lettres d'entente entre la Ville de Saint-Constant et l'Association Syndicale des employés(es) de Production et de Services (ASEPS) - Employés de bureau et de les annexer à la convention collective de travail.

Ces lettres d'entente entrent en vigueur à la date de leur signature.

Ces lettres d'entente ont pour objet :

- la création de trois (3) postes temporaires de chargés de projets, pour une durée maximale de trois (3) ans, afin de répondre à un surcroît de travail;
- la modification de l'article 17.4 de la convention afin d'établir à trente-six (36) heures la semaine normale de travail des spécialistes en approvisionnement;



No de résolution
ou annotation

- la modification de l'article 17.5 de la convention afin de préciser, en fonction de l'horaire des préposés aux prêts, les modalités applicables au remplacement du Vendredi saint par le dimanche de Pâques et de prévoir l'ajout d'un congé mobile supplémentaire.

523-10-26

AFFECTATION AU FONDS DE CARRIÈRES ET SABLIÈRES – TRAVAUX DE STABILISATION DE BERGE DU RUISSEAU LASALINE EN BORDURE DU CHEMIN DE LA PETITE-CÔTE – 2019GÉ37

CONSIDÉRANT que des travaux de stabilisation sur le chemin de la Petite-Côte ont été réalisés par l'entreprise Ali Excavation Inc. et qu'ils ont été finalisés à l'automne 2025;

CONSIDÉRANT que lors de la réalisation du projet, des quantités supplémentaires ont été approuvées;

Il est PROPOSÉ par monsieur Sylvain Brossard ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'autoriser la trésorière ou le trésorier adjoint à approprier un montant de 12 923,77 \$, taxes nettes, du fonds de carrières et sablières.

D'autoriser également la trésorière ou le trésorier adjoint à transférer à cet effet la somme de 12 923,77 \$, taxes nettes du poste budgétaire 55-153-00-005 vers le poste budgétaire 23-022-08-397.

Que les sommes nécessaires aux fins de cette dépense soient puisées à même les disponibilités du poste budgétaire 23-022-08-397.

524-10-26

AFFECTATION AU FONDS DE ROULEMENT – SERVICE DES LOISIRS

CONSIDÉRANT que le Comité consultatif du Marché de Noël recommande l'ajout de 10 maisonnettes pour accroître la capacité d'accueil des artisans;

CONSIDÉRANT qu'un groupe de bénévoles s'est engagé à construire ces maisonnettes et que le Service des loisirs est prêt à les intégrer à l'édition 2026 du Marché de Noël;

CONSIDÉRANT que le Service des loisirs est prêt à réaliser le projet suivant :

Construction de 10 nouvelles maisonnettes	25 000 \$
Total	25 000 \$

Il est PROPOSÉ par madame Johanne Di Cesare ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'autoriser la trésorière ou le trésorier adjoint à emprunter la somme maximale de 25 000 \$, taxes nettes du fonds de roulement, lequel montant sera remboursé en cinq (5) versements annuels égaux et consécutifs.



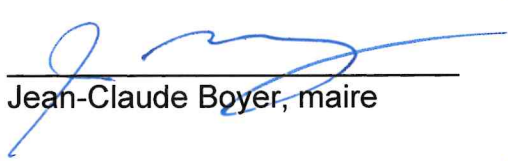
No de résolution
ou annotation

D'autoriser également la trésorière ou le trésorier adjoint à transférer à cet effet la somme maximale de 25 000 \$, taxes nettes du poste budgétaire 59-151-00-000 vers le poste budgétaire 23-022-02-750.

Que les sommes nécessaires aux fins de cette dépense soient puisées à même les disponibilités de ce poste budgétaire 23-022-02-750.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Personne n'assistant, aucune période de question n'a eu lieu et aucune question n'a été reçue.


Jean-Claude Boyer, maire


Me Sophie Laflamme, greffière